

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

Sébastien GUILLAUME
Pascale DUCLERMORTIER
Aline MILLE
Perrine MOZET

Experts-Comptables Associés

Bastien JEANPIERRE
Stéphane MAYET
Iris REZARD

ASSAGE

**Siège social : 18 rue Coulommière
10000 TROYES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ASSAGE

**Siège social : 18 rue Coulommière
10000 TROYES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association ASSAGE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASSAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé en annexe page 35, qui présente les changements de méthodes comptables et leurs incidences sur la présentation des comptes, relatifs :

- à la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03,
- au traitement des frais de siège.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 12 juin 2026

FCN

Commissaire aux comptes

Signé par Aline Mille
Le 12 juin 2026



doc_O9a
tx_Jvebwak4A52X

Aline MILLE

Associée

ANNEXE
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Association ASSAGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2025 au 31/12/2025
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
Frais d'établissement (I)			-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	19 724,27	19 724,27	-	-
Donations temporaires d'usufruit			-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	113 217,20	95 950,70	17 266,50	9 129,20
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	643 244,13		643 244,13	643 244,13
Constructions	4 469 181,51	1 941 089,25	2 528 092,26	1 752 759,96
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 508 007,64	6 219 563,85	1 288 443,79	1 259 889,02
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	945 822,45		945 822,45	220 217,63
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	-
Immobilisations financières :				
Participations			-	-
Créances rattachées à des participations			-	-
Autres titres immobilisés			-	-
Prêts			-	-
Autres immobilisations financières	67 797,55		67 797,55	64 288,31
ACTIF IMMOBILISE - Total I	13 766 994,75	8 276 328,07	5 490 666,68	3 949 528,25
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	-
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	188 892,32	5 958,73	182 933,59	204464,75
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres créances	73 613,00		73 613,00	48844,56
Charges constatées d'avance	41 463,83		41 463,83	24453,07
Valeurs mobilières de placement :	3 832 407,36		3 832 407,36	3425991,82
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	0
Disponibilités	3 738 841,05		3 738 841,05	3 209 597,64
ACTIF CIRCULANT - Total II	7 875 217,56	5 958,73	7 869 258,83	6 913 351,84
Frais d'émission des emprunts (III)			-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)			-	-
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (V)			-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV+V)	21 642 212,31	8 282 286,80	13 359 925,51	10 862 880,09

BILAN PASSIF

Association ASSAGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	292 648,94	292 648,94
Fonds propres complémentaires	728,67	728,67
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	6 890 213,05	6 533 316,84
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	6 878 242,95	6 418 126,18
Autres		
Report à nouveau	2 128 960,17	1 975 638,33
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales		
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs		
dont charges des activités SMS de prise en compte différée		
Résultat en attente d'affectation		
dont résultat hors activités sociales et médico-sociales		
dont résultat hors activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Excédent ou déficit de l'exercice	797 099,86	203 574,37
Situation nette (sous total)	5 851 730,35	5 054 630,49
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	38 203,20	39 803,83
Provisions réglementées	236 543,67	165 252,35
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	6 126 477,22	5 259 686,67
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 141 050,06	1 332 161,50
Total II	3 141 050,06	1 332 161,50
PROVISIONS		
Provisions pour risques	258 426,91	256 419,71
Provisions pour charges	1 338 792,04	1 429 456,87
Total III	1 597 218,95	1 685 876,58
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66 812,42	87 697,44
Emprunts et dettes financières diverses	101 169,75	98 781,64
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	545 453,07	431 265,87
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 688 535,46	1 686 429,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 350,71	198 102,74
Autres dettes	84 936,78	82 878,16
Produits constatés d'avance	2 921,09	-
Total IV	2 495 179,28	2 585 155,34
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 359 925,51	10 862 880,09

COMPTE DE RESULTAT

Association ASSAGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	220,00	235,00
Ventes de biens et services	21 686,58	8 752,18
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	21 686,58	8 752,18
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	19 370 220,31	17 263 152,76
dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	19 370 220,31	17 263 152,76
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 111,00	
Mécénats	9 150,00	
Legs, donations et assurances-vie	500,00	
Contributions financières		535 957,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	125 031,75	333 232,63
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	27 654,00	
Utilisations des fonds dédiés	106 267,48	388 429,42
Autres produits	184 298,12	212 702,31
Total I	21 906,58	8 987,18
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 148 077,36	4 186 035,96
Aides financières	85 329,12	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 028 290,00	1 031 737,77
Salaires	8 078 146,18	8 067 016,18
Cotisations sociales	3 207 420,94	3 095 451,39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	471 549,14	422 385,57
Dotations aux provisions	32 722,31	613 384,04
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	17 317,86	-
Reports en fonds dédiés	1 915 156,04	1 054 630,63
Autres charges	41 944,57	621 556,85
Total II	19 025 953,52	19 092 198,39
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 19 004 046,94	- 19 083 211,21
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	50 790,65	25 652,97
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	50 790,65	25 652,97
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 501,78	3 158,66
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	2 501,78	3 158,66
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	48 288,87	22 494,31

3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	868 474,59	- 327 242,78
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		552 826,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	71 374,73	22 009,26
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 71 374,73	530 817,15
Participation des salariés aux résultats (VII)		-
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-
Total des produits (I + III + V)	19 896 929,89	19 320 940,68
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	19 099 830,03	19 117 366,31
EXCEDENT OU DEFICIT	797 099,86	203 574,37
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	1 013 078,33	1 013 888,15
TOTAL	1 013 078,33	1 013 888,15
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 013 078,33	1 013 888,15
TOTAL	20 910 008,22	20 334 828,83



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS COMBINES

Au 31 décembre 2025.

13. Préambule

Les notes composant la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels combinés de l'association ASSAGE pour l'exercice 2025 couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et qui se résume de la manière suivante :

Total du Bilan	13 359 925,51
Total Produits	19 896 929,89
Total Charges	19 099 830,03

RESULTAT

797 099,86

Les comptes annuels sont établis en EUROS et les informations contenues sont également exprimées dans la même devise.

14. Présentation de l'association et de ses activités

14.1. Présentation de l'association

Statut : Association loi 1901- Organisme à but non lucratif (OBNL)

Date de création : 20 novembre 1968 (publication au journal officiel le 12 décembre 1968)

Adresse du siège social : 18 rue Coulommière – 10000 TROYES

Numéro SIRET : 303 323 893 00246

Site internet : www.assage.org



Objet social : L'Association a notamment pour but de promouvoir et de gérer tout établissement ou service à caractère social, médico-social ou sanitaire, en mutualisant ses moyens pour le développement du projet associatif. A ce titre, elle peut engager des actions de recherche, d'innovation ou de formation, éventuellement dans le cadre de partenariats.

Ses moyens d'actions sont ou peuvent être constitués par :

- la création, l'organisation et la gestion de services ou structures intervenant dans les champs social, médico-social ou sanitaire ;
- un travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par les champs d'activité de l'Association et tout pouvoir public.

L'Association peut adhérer à toute association ou à tout organisme poursuivant des buts similaires aux siens.

COMPOSITION DU BUREAU :

- Présidente : Chantal GROSSMANN
- 1^{er} Vice-président ; Michel ABIT
- 2nd vice-président : Philippe ALEXANDRE
- Secrétaire : Marie-Hélène GARNIER
- Secrétaire adjoint : Rémi GRANDE
- Trésorière : Christiane GRANDPIERRE
- Trésorier adjoint : Paul LANIER

LES ETABLISSEMENTS GERES PAR L'ASSAGE :

ASSOCIATION ASSAGE	
Siège Social	
POLE ENFANCE ET ADOLESCENCE	
ITEP de Méry sur Seine	37 places
ITEP Danton	38 places
EMAS - Equipe Mobile d'accompagnement à la scolarité	File active
PAS - Pôle d'appui à la scolarité	2 déployés sur 12 prévus dans le département de l'Aube
IME Chantejoie	120 places
CMPP de Troyes	
CMPP de Romilly sur Seine	22947 actes
CMPP de Bar sur Aube	
POLE VIEILLESSE ET SOLIDARITE	
EHPAD Saint Vincent de Paul :	74 places
POLE INCLUSION	
CHRS « Les Cytises »	78 places
HU Les Cytises	26 places
USO - urgence sociale	56 places
FVV femmes victimes de violences conjugales	8 places
IML - Intermédiation locative	30 places
Pension de famille - Les Becuyes	15 places
CADA Saint André Les Vergers	91 places
Centre Parental - Les Hestiades	27 places

Soit un total de 600 places d'hébergement et 900 enfants suivis en ambulatoire.



EFFECTIF NOMBRE DE PERSONNE ET EN ETP

	Personnes physiques	ETP
TOTAL	273,00	252,10

Le siège social est autorisé à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une période de 5 ans puis renouvelé le 1^{er} janvier 2024, Monsieur Thammy DGHOUGHÏ assure la direction générale de l'association.

Les comptes administratifs des établissements de l'association ont été arrêtés par le bureau de l'association du 16 avril 2026, et présentés au conseil d'administration le même jour.

14.2 Faits significatifs 2025

L'association poursuit son orientation stratégique à travers le patrimoine immobilier des ESMS :

- Pour faire suite à l'acquisition du terrain situé dans la commune de Buchères pour l'ITEP Danton, la demande de permis de construire a été déposée, la convention avec l'INRAP a été signée prévoyant des fouilles archéologiques début 2026 ;

- La réhabilitation du soutien éducatif de l'IME est achevée et le bâtiment a été ouvert au public en septembre 2025 ;
- Le complexe immobilier situé rue Morel PAYEN et avenue du 1^{er} Mai est acquis par l'association au profit du Centre Parental. Les travaux de réhabilitation de la 1^{ère} tranche concernant le collectif sont en cours. Le déménagement est prévu fin février 2026. Le financement de ce projet est assuré par une subvention à l'acquisition versée par le Département. Un prêt auprès de la banque des territoires est contracté pour assurer les travaux d'aménagement.
- Au cours de l'année 2025, les travaux de réfection complète de la chaufferie ont été réalisés (chaudière et panoplie de chauffage) via TAH. ; diagnostic de l'état de tous les réseaux en vide sanitaire de l'aile. Cela a permis d'intégrer ces travaux de rénovation en sus de ceux prévus avec la signature de l'avenant n°8. Ainsi, les travaux dans le vide sanitaire, les installations VMC, le remplacement de la centrale d'air, la climatisation et le ravalement des façades sont en cours sur l'année 2026.
- L'association a engagé depuis plusieurs années avec la Ville de Troyes, l'acquisition du terrain de l'IME Chantejoie, actuellement sous bail emphytéotique jusqu'en 2034. Les travaux de rénovation des toitures et des façades sont en cours de réalisation. La dernière tranche est en cours d'évaluation.
- Une discussion est engagée avec Troyes Aube Habitat concernant une estimation dans le cadre d'une acquisition de la Pension de familles « Les Becuyes » à Romilly Sur Seine.

En corrélation avec le renouvellement du parc immobilier, l'association est en quête permanente de trouver l'adéquation entre garantir la qualité de vie au travail des salariés et l'accueil dans de bonnes conditions des personnes accompagnées tout en prenant en compte les contraintes liées au décret tertiaire.



Concernant la démarche RGPD, le changement de prestataire a permis d'externaliser le DPO et de garantir la continuité et la fiabilité du suivi.

Le dispositif ITEP a terminé son accompagnement avec Axence conseil dans le cadre d'un diagnostic concernant l'organisation et le fonctionnement des deux structures.

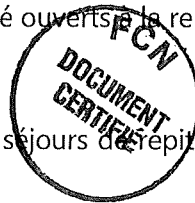
Un diagnostic sociologique a été effectué auprès des salariés du CMPP de l'Aube, de la direction générale, des directions et des administrateurs aura permis aux sociologues de faire une restitution et d'établir un plan d'actions. Ce diagnostic a été marqué par une forte participation de tous les protagonistes.

Dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux et en partenariat avec la CARSAT Grand-Est, les intervenants sur l'ensemble des établissements de l'association ont été mobilisés pour répondre au processus relatif au DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels).

Actuellement, l'association est en phase de rédaction de la lettre de cadrage pour poursuivre le processus engagé.

En septembre 2025, pour faire suite aux appels à manifestation d'intérêt déposé en décembre 2024, l'association a été retenue pour porter la mise en place des pôles d'appui à la scolarité, prévoyant le découpage départemental en 12 secteurs. Deux unités ont été ouvertes à la rentrée scolaire 2025. D'ici 2027, les 10 autres PAS seront déployés.

L'expérimentation 2024 relative à la mise en place des deux séjours de repit à l'IME Chantejoie a été pérennisée à partir de 2025.



L'élaboration et le suivi du plan de formation sont animés par la directrice des ressources humaines (DRH). Afin d'assurer le lien entre les éléments fournis par les établissements et les attentes des représentants du personnel, la commission formation est mobilisée (2 réunions en 2025), à la demande de l'association, bien que non rendue obligatoire par le législateur.

Aujourd'hui, le plan de développement des compétences est construit en fonction des besoins identifiés par les structures en adéquation avec les obligations légales, les attentes des salariés et les remplacements de salariés dans le cadre des départs en retraite.

A la demande des salariés, les formations collectives continuent à prendre de l'ampleur ; il est identifié comme un levier permettant de :

- Développer et renforcer la culture associative ;
- Fédérer les équipes ;
- Ouvrir l'accès à la formation à un plus grand nombre de salariés.
- Optimiser les moyens ;

La majorité des formations collectives répondent à une réactualisation dans notre secteur d'activité en termes d'adaptation, de développement de compétences

Par ailleurs la coopération avec d'autres associations permet de poursuivre les échanges et les formations avec des objectifs communs.

14.3 Méthode d'agrégation des comptabilités des établissements

La combinaison des comptes annuels est définie par le règlement CRC n°2002-12 du 12 décembre 2002 qui constitue désormais une section de l'annexe du CRC n° 99-02 ayant trait aux comptes consolidés.

Chaque établissement de l'Association ASSAGE dispose d'une comptabilité autonome. Une comptabilité par structure lui permet de rattacher les charges et les produits à chacune des activités ou projets. En effet, les établissements du secteur sanitaire, social et médico-social sont amenés à rendre compte à chaque financeur des conditions d'utilisation des fonds et à isoler leurs activités propres.

Chaque comptabilité fait l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association. Pour la première fois, les opérations internes inscrites au compte de résultat, d'un total de 567 406,00 euros, sont éliminés des charges et des produits.

15. Périmètre de combinaison



L'ASSAGE s'organise à partir du siège social, organisme gestionnaire, et ses 14 établissements et services répartis sur le département de l'Aube dans 3 secteurs d'activité :

- Personnes en situation de handicap,
- Personnes âgées,
- Personnes en inclusion sociale.

16. Règles et méthodes comptables

16.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis en euros. Ils ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions :

- Des dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du règlement de l'autorité des normes comptables ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Il se substitue au 1er janvier 2020 à l'avis CNC n°2007-05 du 4 mai 2007. Ce règlement modifie profondément la nomenclature, notamment les comptes de classe 1 à 4.

- De la liste des comptes applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés, publiée par l'arrêté du 27 décembre 2024 pour une entrée en application au 1er janvier 2025 ;
- Du règlement de l'autorité des normes comptables ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modernisant les états financiers ;
- Du règlement ANC n°2023-03 pour sa version applicable aux associations.

Le bilan, le compte de résultat, et l'annexe sont présentés en faisant référence aux dispositions qui régissent les établissements sociaux et médico-sociaux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

16.2 Changements de méthode

2025 est le premier exercice d'application du règlement ANC 2022-06 et 2023-03.

Les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités et demeurent présentés selon les anciennes dispositions.

Les opérations internes, concernent exclusivement les frais de siège inscrits précédemment au compte de résultat, en produits dans « contribution financière » et en charges dans « autres charges ». Elles ont été éliminées pour un montant de 567 406 euros.

Les principales modifications concernent :

- La refonte du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges
- La mise à jour de la nomenclature du plan de comptes
- La réforme des modèles des états financiers.

Les principaux comptes modifiés sont :

Comptes modifiés	Avant	Après
Reprise de subventions d'investissements	777	747
Charges exceptionnelles (diverses régularisations et charges sur exercices antérieurs)	672	658
Produits exceptionnels	772	758
Transferts de charges : remboursements de sinistres	791	758
Transfert de charges : remboursement de formation	791	758
Transferts de charges de personnel (IJ...)	791	649
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	695	657
Produit de cession des éléments d'actif	775	757

16.3 Changements d'estimation

Notre association n'a effectué aucun changement d'estimation.



16.4 Correction d'erreurs

Notre association n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

17. Informations relatives au bilan

17.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATION	Total au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31/12/2025
Frais d'établissement de recherche et de développement	19 724,27	-	-	-	19 724,27
Autres postes d'immobilisations incorporelles	108 190,58	18 582,48	13 555,86	-	113 217,20
Immobilisations incorporelles	127 914,85	18 582,48	13 555,86	-	132 941,47
Terrains	643 244,13	-	-	-	643 244,13
Constructions sur sol propre	2 197 716,18	-	-	-	2 197 716,18
Constructions sur sol d'autrui	1 357 951,68	865 848,93	1 381,61	-	2 222 419,00
Instal. générales, agenc. et aménag. des constructions	-	49 046,33	-	-	49 046,33
Instal. techniques, matériel et outillages industriels	1 137 054,03	20 722,44	-	-	1 157 776,47
Instal. générales, agenc. et aménag. Divers	3 318 657,95	69 236,04	-	-	3 387 893,99
Matériel de transport	996 936,01	193 501,00	66 822,98	-	1 123 614,03
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 280 536,37	84 751,14	20 602,34	-	1 344 685,17
Autres immobilisations corporelles	501 249,18	-	7 211,20	-	494 037,98
Immobilisations corporelles en cours	216 017,63	1 708 968,69	979 163,87	-	945 822,45
Avances et acomptes	4 200,00	5 079,10	9 279,10	-	-
Immobilisations corporelles	11 653 563,16	2 997 153,67	1 084 461,10	-	13 566 255,73
Autres participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	64 288,31	8 498,76	4 989,52	-	67 797,55
Immobilisations financières	64 288,31	8 498,76	4 989,52	-	67 797,55
Total général	11 845 766,32	3 024 234,91	1 103 006,48	-	13 766 994,75

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût historique, c'est-à-dire à leur coût d'entrée dans le patrimoine de l'association, et non à leur valeur vénale à la date de la clôture. Les frais d'acquisition des immobilisations sont rattachés aux immobilisations concernées et lorsque cela est possible, les principaux composants des bâtiments ont été identifiés.

Les principaux investissements concernent l'IME Chantejoie pour les travaux de toiture, réfection de façade et de réhabilitation du soutien éducatif.

17.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Total au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31/12/2025
recherche et de développement	19 724,27	-	-	-	19 724,27
Autres postes d'amortissements incorporels	99 061,38	10 445,18	13 555,86	-	95 950,70
Amortissements incorporels	118 785,65	10 445,18	13 555,86	-	115 674,97
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	799 821,14	86 795,79	-	-	886 616,93
Constructions sur sol d'autrui	1 003 086,76	50 062,34	415,25	-	1 052 733,85
Instal. générales, agenc. et aménag. des constructions	-	1 696,29	-	-	1 696,29
Instal. techniques, matériel et outillages industriels	939 644,14	49 668,44	-	-	989 312,58
Instal. générales, agenc. et aménag. divers	2 632 296,21	112 880,66	-	-	2 745 176,87
Matériel de transport	858 259,11	70 468,36	52 923,16	-	875 804,31
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 046 118,51	87 596,37	17 395,85	-	1 116 319,03
Autres amortissements corporels	498 226,55	1 935,71	7 211,20	-	492 951,06
Amortissements corporels	7 777 452,42	461 103,96	77 945,46	-	8 160 610,92
Total général	7 896 238,07	471 549,14	91 501,32	-	8 276 285,89

Les méthodes d'amortissement utilisées correspondent aux pratiques habituelles du secteur d'activité. Aucun amortissement dérogatoire n'a été doté au cours de l'exercice.

17.3 Tableau des provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

Les provisions sont de plusieurs natures :

Les provisions réglementées sont appliquées en vertu de dispositions spécifiques législatives ou réglementaires applicables à certaines activités. Elles ont été dotées à hauteur de 71 291,32 euros. Elles ont pour objectif de renforcer le fonds de roulement d'investissement.

Les provisions pour risques et charges, elles sont destinées à couvrir des risques ou charges inhérentes à l'entreprise. Une provision pour litige prud'homal a été constituée pour 2 007,20 euros.

La provision pour indemnité de fin de carrière a été ajustée par établissement, ce qui a conduit à des dotations cumulées pour 30 107,51 euros et des reprises 120 772,34 euros.

Les provisions pour dépréciation constatent une perte de valeur accidentelle et non définitive d'un élément de l'actif. Le solde au 31 décembre 2025 correspond à 5 958,73 euros.

PROVISIONS	Total au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Total au 31/12/2025
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour prêts d'installation				-
Autres provisions réglementées	165 252,35	71 291,32		236 543,67
Provisions réglementées	165 252,35	71 291,32	-	236 543,67
Provisions pour litiges	256 419,71	2 007,20		258 426,91
Provisions pour garanties données aux clients				-
Provisions pour pertes sur marchés à terme				-
Provisions pour amendes et pénalités				-
Provisions pour pertes de change				-
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 406 882,97	30 107,51	120 772,34	1 316 218,14
Provisions pour impôts				-
Provisions pour renouvellement des immobilisations				-
Provisions pour grosses réparations				-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				-
Autres provisions pour risques et charges	22 357,90			22 357,90
Provisions pour risques et charges	1 685 660,58	32 114,71	120 772,34	1 597 002,95
Sur immobilisations incorporelles				-
Sur immobilisations corporelles				-
Sur titres mis en équivalence				-
Sur titres de participation				-
Sur autres immobilisations financières				-
Sur stocks et en-cours				-
Sur comptes clients	9 610,54	607,60	4 259,41	5 958,73
Autres dépréciations				-
Provisions pour dépréciation	9 610,54	607,60	4 259,41	5 958,73
Total général	1 860 523,47	103 406,03	120 772,34	1 843 157,16



d'exploitation	103 406,03
dont dotation financières exceptionnelles	

17.4 Etat des créances

CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	67 797,55		15 936,94
De l'actif circulant			
Clients, usagers, et comptes rattachés	188 892,32	171 332,74	17 559,58
Autres créances clients, usagers, adhérents	73 613,00	73 613,00	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Total général	330 302,87	244 945,74	33 496,52



(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

Les autres immobilisations financières correspondent aux cautions versées par les établissements pour les locations.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de créances sur les usagers (28 582,27 euros), de créances relatives à l'aide sociale (29 243,67 euros), les créances des départements (102 159,38 euros) et usagers factures à établir (7 977,20) Il faut en outre ajouter les créances douteuses est de 20 929,80 euros. Une provision pour dépréciation est pratiquée à hauteur de 5 958,73 euros lorsque des créances douteuses sont constatées. Au niveau des comptes, cette provision pour créances douteuses concerne :

- Le CAHF « Les Cytises » pour un montant de 1 210,42 euros ;
- Les Becuyes pour 2 706,27 euros
- L'IME pour 1 108,72 euros ;
- L'EHPAD pour 1 983,29 euros ;
- Les HESTIADES pour 58,75 euros.

Les autres créances pour un total de 73 613,00 euros concernent des divers comptes, notamment des avoirs des fournisseurs et des créances diverses.

17.5 Détail des produits à recevoir

L'association n'a pas comptabilisé de produits à recevoir pour l'exercice 2025.

17.6 Détail des charges constatées d'avance

Détail	Libellé	Total
606110	Eau et assainissement	87,07
606120	Energie - Electricité	160,59
606130	Chauffage	131,57
606230	Fournitures d'atelier	576,38
606240	Fournitures administratives	1 120,69
606250	Locations immobilières	573,11
611800	Autres prestations de service	4 387,00
613200	Locations mobilières	4 207,74
613500	Locations informatiques	38,79
613510	Locations équipement	3 242,90
613520	Locations matériel de transport	3 567,28
614000	Charges locatives	175,00
615200	Maintenance	90,78
615210	Maintenance et contrôles obligatoires	4 541,28
615600	Maintenance	2 494,87
615610	Maintenance informatique	1 138,80
615680	Autres maintenance	140,76
616100	Assurances multirisques	306,80
616600	responsabilité civile	65,89
618200	Documentation générale et technique	1 165,48
622600	Honoraire	234,00
623000	Publicité, publication, relations publiques	26,98
625600	Missions	159,03
626200	Frais de télécommunications	16,62
627000	Réceptions	224,87
648800	Autres charges de personnel	2 921,09
651000	Concessions, brevets, licences	2 287,86
658600	Pécule	7 380,60
TOTAL		41 463,83

486000	BALANCE CYTISES	15 686,57
486000	BALANCE CADA	1 494,81
486000	BALANCE LES HESTIADES	776,74
486000	BALANCE LES BECUYES	2 030,40
486000	BALANCE EHPAD ST VINCENT	801,44
486000	BALANCE CMPP	3 136,04
486000	BALANCE ITEP MERY	1 743,61
486000	BALANCE IME CHANTEJOIE	4 739,59
486000	BALANCE ITEP DANTON	4 213,33
486000	BALANCE VIE ASSOCIATIVE	-
486000	BALANCE SIEGE	6 841,30

TOTAL COMPTE 486000

41 463,83

17.7 Fournisseurs : factures non parvenues



COMPTE	LIBELLE	TOTAL
606110	Eau et assainissement	26 909,57
606120	Energie - Electricité	25 222,98
606130	Chauffage	63 253,76
606300	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	635,67
611100	Prestations à caractère médical	91,04
611800	Autres prestations de service	2 724,67
614000	Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 763,74
615210	Maintenance informatique	1 916,69
615610	Autres maintenance	50,35
622380	Concours divers	787,00
622600	Autres frais divers	8 905,20
624200	Transports d'usagers	1 502,86
625100	Voyages et déplacements	118,50
625600	Missions	30,00
626100	Frais postaux	705,03
626200	Frais de télécommunications	316,13
627000	Services bancaires et assimilés	138,09
641210	Rémunération du personnel non médical	172,70
647500	Médecine du travail	1 226,40
658600	Pécule	859,95
TOTAL		157 704,99

408100	BALANCE CYTISES	13 967,48
408100	BALANCE CADA	1 395,25
408100	BALANCE LES HESTIADES	984,98
408100	BALANCE LES BECUYES	885,07
408100	BALANCE EHPAD ST VINCENT	59 522,36
408100	BALANCE CMPP	1 706,49
408100	BALANCE ITEP HPE	13 388,25
408100	BALANCE IME CHANTEJOIE	54 131,98
408100	BALANCE ITEP DANTON	4 824,67
408100	BALANCE VIE ASSOCIATIVE	-
408100	BALANCE SIEGE	9 437,96

TOTAL COMPTE 408100

160 244,49

17.8 Variation des fonds propres



VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT
Fonds propres sans droit de reprise	292 648,64	
Fonds propres avec droit de reprise	728,67	
Ecarts de réévaluation	-	
Réserves	6 533 316,84	
Report à nouveau	- 1 975 638,33	
Excédent ou déficit de l'exercice	203 574,37	203 574,37
Situation nette	5 054 630,19	203 574,37
Fonds propres consommables	-	
Subventions d'investissement	39 803,83	
Provisions réglementées	165 252,35	
Situation nette	205 056,18	-
TOTAL	5 259 686,37	203 574,37

VARIATION DES FONDS PROPRES	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise			292 648,64
Fonds propres avec droit de reprise			728,67
Ecarts de réévaluation			-
Réserves	356 896,21		6 890 213,05
Report à nouveau	- 153 321,84		2 128 960,17
Excédent ou déficit de l'exercice	797 099,86		797 099,86
Situation nette	1 000 674,23	-	5 851 730,05
Fonds propres consommables			-
Subventions d'investissement		1 600,63	38 203,20
Provisions réglementées	71 291,32		236 543,67
Situation nette	71 291,32	1 600,63	274 746,87
TOTAL	1 071 965,55	1 600,63	6 126 476,92

La variation des réserves provient des affectations de résultat.

Réserves des activités médico-sociales

Le compte « **excédent affectés à l'investissement** » constitue une réserve, dotée par affectation des résultats pour financer les projets d'investissements. Il concerne les établissements sous gestion contrôlée, qui ont reçu l'accord de l'autorité de tarification pour alimenter cette réserve. Elle n'a pas vocation à être reprise ce qui la différencie de la réserve pour compensation des charges d'amortissement. Elle représente 1 976 737,35 euros.

Le compte « **excédent affecté à la compensation des charges d'amortissements** » est destiné dans les établissements sous gestion contrôlée et sur décision de l'autorité de tarification, à financer les charges d'amortissements des investissements. Ce mécanisme comptable a pour but de gommer les surcoûts liés aux investissements et non financés dans les budgets. Cette réserve peut être dotée et / ou reprise. En consolidation, elle représente 1 810 478,96 euros.

Le compte « **excédent affecté à la couverture de BFR** » est augmentée des affectations du résultat, sur décision de l'autorité de tarification. Elle constitue une avance de fonds laissée à l'établissement pour financer le besoin en fonds de roulement. Elle est constituée à hauteur de 1 514 014,00 euros.

Le compte « **réserve de compensation des déficits** » est augmentée ou diminuée au grès des résultats, sur décisions de l'autorité de tarification. Elle a pour vocation de permettre de financer le déficit donné par compensation avec les excédents antérieurs. Elle représente 1 577 012,64 euros.



17.9 Détermination du résultat global / résultat administratif

La notion de résultat global se substitue à celle du résultat comptable ; En effet, la notion de reprise d'excédent ou déficit dans le financement des ESMS altère l'analyse du résultat comptable. Le tableau de passage entre le résultat comptable et le résultat administratif tient compte également des dépenses dont la prise en charge est différée par le tarificateur (congrés payés, indemnité de départ à la retraite...).

A noter que le résultat à affecter est le résultat administratif, il permet d'avoir une meilleure lecture du résultat de l'établissement puisqu'il est corrigé de certaines variations et notamment pour les établissements sous procédure budgétaire quand le résultat N-2 vient impacter la tarification N. Les propositions d'affectation concernent les résultats administratifs. Elles sont faites au niveau des établissements lors de la présentation des comptes administratifs aux membres du bureau et du conseil d'administration de l'association le 16 avril 2026. Ces propositions sont applicables lors des retours des comptes administratifs et ERRD par les différents organismes financeurs (Conseil Départemental, DDETSPP, ARS).

ETABLISSEMENTS	RESULTATS COMPTABLES	RESULTATS ADMINISTRATIFS
ITEP Home Plein Espoir	43 284,19	43866,29
IME Chantejoie	23 969,20	34428,28
ITEP Danton - EMAS -PAS	237 447,65	240495,44
CMPP de l'Aube	414 769,25	395971,54
Résultat combiné du pôle enfance	719 470,29	714 761,55
EHPAD Saint Vincent de Paul	- 61 743,27	-90512,71
Résultat combiné du pôle vieillesse	- 61 743,27	- 90 512,71
CAHF "Les Cytises"	86 646,18	131852,88
CADA Saint André les Vergers	42 091,29	42112,44
Centre parental "Les Hestiades"	- 27 238,88	-68269,86
Pension de famille "Les Becuyes"	6 359,12	6359,12
Résultat combiné du pôle inclusion	107 857,71	112 054,58
ASSAGE secrétariat de l'association	4 622,66	4622,06
ASSAGE Siège social	26 892,47	27044,13
RESULTAT COMBINE	797 099,86	767 969,61

17.10 Fonds dédiés



VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS ET RECLASSEMENTS *	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembls		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés d'investissement	853 475,98	1 714 428,00	33 468,60	-	-	2 534 435,38	
Projet 1							Voir détail ci-dessous
Fonds dédiés d'exploitation	473 391,88	191 078,04	72 798,88	-	-	591 671,04	
Projet 1							Voir détail ci-dessous
Contributions financières d'autres organismes						-	-
Projet 1							
Ressources liées à la générosité du public	5 293,64	9 650,00	-	-	-	14 943,64	9 650,00
Projet - don assurance vie EHPAD	5293,64	0				5293,64	
TOTAL	1 332 161,50	1 915 156,04	106 267,48	-	-	3 141 050,06	9 650,00

Les fonds dédiés ont été dotés pour 1 905 506,04 euros et repris à hauteur de 106 267,48 euros.

La majorité des dotations concernent des financements reçus en soutien de projets immobiliers, un concerne le centre parental pour 700 000 euros, l'autre l'ITEP Buchères pour 1 000 000 d'euros.

Le report des fonds liés à la générosité du public concerne :

- L'IME Chantejoie pour 6 500,00 euros – taille du cœur ;
- L'ITEP Home Plein Espoir pour 500,00 euros – Kiwanis ;
- Le CHRS Les Cytises pour 2 500,00 euros – Chapter France Harley Davidson
- Le CHRS Les Cytises pour 150,00 euros – Festival festi-femme

192100		DETAIL PAR PROJET	
BECUYES	105 260,49	105 260,49	TRAVAUX
CADA	53 356,91	25 726,88	SALLE DE BAIN PHASE 1
		20 193,84	SALLE DE BAIN PHASE 2
		7 436,19	TRAVAUX
HESTIADES	700 000,00	700 000,00	ACHAT ENSEMBLE IMMOBILIER
CMPP	311 550,55	278 986,36	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT ROMILLY
		18 634,88	CREDIT DECARBONATION
		8 662,00	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
		5 267,31	TRAVAUX
IME	279 982,69	38 624,48	TRAVAUX
		1 725,80	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
		5 033,13	DECARBONATION
		199 710,68	SOUTIEN EDUCATIF
		8 662,00	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
		20 298,60	TRANSFERT PGE
		5 928,00	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
ITEP DANTON	1 014 072,00	8 354,00	CREDIT DECARBONATION
		3 718,00	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
		2 000,00	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
		1 000 000,00	CONSTRUCTION ITEP BUCHERES
ITEP HPE	51 045,37	14 322,00	CREDIT DECARBONATION
		6 373,00	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
		11 123,00	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
		17 227,37	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
		2 000,00	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
EHPAD	19 167,37	7 267,37	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
		7 400,00	CREDIT DECARBONATION
		4 500,00	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
TOTAL	2 534 435,38	2 534 435,38	



1940000		DETAIL PAR PROJET	
CYTISES	92 051,37	11 042,35	SORTIE PARCOURS DE PROSTITUTION
		14 888,24	ANCIENS CNR ASL
		4 942,85	MADIATION ANIMALE
		61 177,93	AGRASC PSP
ITEP DANON	52 236,00	10 800,00	CNR EMAS 2020
		6 796,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		13 548,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		1 918,00	TRANSFERT FONDS DEDIES SESSAD
		1 000,00	SUPPORT SHA
		10 000,00	ESMS EN DIFFICULTE
		912,07	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		7 261,93	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
EHPAD ST VINCENT	78 193,87	18 000,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		12 000,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		15 766,00	PRESTATIONS ANIMATION
		14 114,00	ARS PRESTATIONS ANIMATION
		18 313,87	ARS PRESTATIONS ANIMATION
CMPP	114 709,86	5 620,86	FORMATION TND TSA
		32 483,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		5 000,00	FORMATION EQUIPIER 1ERE INTERVENTION
		1 000,00	SUPPORT SHA
		57 745,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		12 261,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
ITEP HPE	84 128,97	40 480,22	ANCIENS CNR
		1 000,00	SUPPORT SHA
		5 950,00	FORMATION
		6 796,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		13 548,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		4 093,75	GRATIFICATION DE STAGIAIRES
		12 261,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
IME CHANTEJOIE	162 150,97	1 000,00	SUPPORT SHA
		10 180,40	FORMATION AUTISME
		2 226,08	GRATIFICATION DE STAGIAIRES
		28 872,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		61 569,83	SOLDE REBASAGE
		16 241,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		18 448,00	DEPENSES DE PERSONNEL NON PERENNE
		23 613,66	SITUATION CRITIQUE
HESTIADES	-	-	-
SIEGE SOCIAL	8 800,00	8 800,00	CNR CPOM CHRS
TOTAL	591 671,04	591 671,04	



17.11 Indemnité de fin de carrière - IFC

INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE	VALORISATION 2025	MONTANT PROVISIONNE
IME CHANTEJOIE	315 556,93	315 556,93
CMPP	234 250,14	234 250,14
ITEP HOME PLEIN ESPOIR	131 489,91	131 489,91
ITEP DANTON	117 713,95	117 713,95
EHPAD	269 650,82	269 650,82
CAHF LES CYTISES	105 548,46	105 548,46
PENSION DE FAMILLE LES BECUYES	1 310,83	1 310,83
CADA SAINT ANDRE	15 077,64	15 077,64
CENTRE PARENTAL LES HESTIADES	34 066,06	34 066,06
SIEGE SOCIAL	91 553,39	91 553,39
TOTAL	1 316 218,13	1 316 218,13

L'indemnité de fin de carrière est provisionnée à 100% dans chacun des établissements avec des dotations ou reprises par établissement en fonction de la situation au 31 décembre de l'annéc. Cette prestation n'est pas externalisée.



17.12 Etat des dettes

DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine	66 812,42	21 563,23	45 249,19	
Emprunts et dettes financières diverses (1)	101 169,75	92 598,31	8 571,44	
Fournisseurs et comptes rattachés	545 453,07	545 453,07		
Personnel et comptes rattachés	689 662,00	689 662,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	754 903,52	754 903,52		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	243 969,94	243 969,94		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 350,71	5 350,71		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	84 936,78	84 936,78		
Produits constatés d'avance	2 921,09	2 921,09		
Total général	2 495 179,28	2 441 358,65	53 820,63	-

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 885,02

Les principales dettes sont celles dues aux fournisseurs, les engagements salariaux (congés payés) ainsi que les dettes fiscales et sociales. A noter que toutes les dettes hormis celles relatives aux emprunts sont du court terme (à un an au plus).

17.13 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit : ITEP de Méry-sur-Seine 66 812,42 euros solde au 31/12/2025, montant contracté lors de la construction de l'ITEP en mai 2010 pour 240 mensualités. Le montant remboursé au titre de l'année 2025 s'élève à : 20 885,02 euros. Ce présent prêt fait l'objet d'une garantie caution personnelle et solidaire consentie par la commune de Méry-sur-Seine pour un montant de 193 410,00 euros.

	solde n-1	solde n	remboursement N
BALANCE ITEP HPE	87 697,44	66 812,42	20 885,02
TOTAL COMPTES 16	87 697,44	66 812,42	20 885,02

Les emprunts et dettes financières diverses correspondent aux cautions versées par les résidents de certains établissements (98 781,64 euros).

CYTISES	4 269,94
CADA	3 994,00
LES HESTIADES	570,00
LES BECUYES	4 301,50
EHPAD ST VINCENT PAUL	85 646,20
TOTAL COMPTES 165 ET 167	98 781,64



17.14 Détail des charges à payer

L'association n'a pas enregistré de charges à payer au cours de l'exercice 2025.

17.15 Détail des produits constatés d'avance

L'association a enregistré 2 921,09 euros de produits constatés d'avance pour des remboursements de frais de formation pris en charge par l'OPCO.

17.16 Contribution volontaire en nature

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE		2025	2024
Contributions Produits			
Dons en nature			
Prestations en nature		995 176,80	995 176,80
Bénévolat		17 901,53	18 711,35
CONTRIBUTIONS PRODUITS		1 013 078,33	1 013 888,15
Contributions Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		995 176,80	995 176,80
Prestation en nature			
Personnel bénévole		17 901,53	18 711,35
CONTRIBUTIONS CHARGES		1 013 078,33	1 013 888,15
Nombre d'heures valorisées		28 213,25	28 041,75

L'association a fait le choix à partir de l'exercice comptable 2024 de valoriser le temps des personnels mis à disposition par l'Education Nationale. En effet, sans la présence de ces personnels rémunérés par l'Education Nationale, l'association ne pourrait pas assurer l'ensemble de ses missions. Ces professionnels sont rémunérés par l'Education Nationale mais interviennent dans les ESMS de l'association.

Les contributions volontaires en nature sont chiffrées sur la base du taux horaire du SMIC moyen pour les heures des bénévoles et sur la base de la rémunération moyenne de la convention collective du 15 mars 1966 pour les personnels mis à disposition de l'Education Nationale.

En 2025, le nombre d'heures est de 28 213,25 pour une valorisation en euros de 1 013 078,33 euros.

17.17 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'année 2025 s'élèvent à 13 716,60 euros.

18. Informations relatives au compte de résultat

18.1 Détail des financements publics

Les financements publics reçus en 2025 sont détaillés dans le tableau suivant :

ARS	12 443 233,53
CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 350 468,76
DDETSPP	2 039 405,32
CAF	80 847,52
CONSEIL DEPARTEMENTAL / APA	31 134,91
HEBERGEMENT RESIDENTS EHPAD	1 991 208,56
FINANCEMENTS PUBLICS	17 936 298,60
CONSEIL DEPARTEMENTAL	701 449,32
DDETSPP	730 871,76
SUBVENTIONS RECUES	1 432 321,08
REPRISE DE SUBVENTIONS	1 600,63
SUBVENTIONS	1 600,63
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	19 370 220,31

18.2 Détail des produits d'exploitation



Les produits d'exploitations sont constitués majoritairement des financements publics et des subventions. Aux 19 370 220,31 euros il convient d'ajouter les ressources suivantes :

Dons manuels	1 111,00
Mécénats	9 150,00
Legs, donations et assurances-vie	500,00
Contributions financières	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	125 031,75
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	27 654,00
Utilisations des fonds dédiés	106 267,48
Autres produits	184 298,12

18.3 Détail des produits financiers

Les produits financiers représentant 50 790,65 euros. Il se décomposent comme suit :

- 48 676,19 pour les intérêts des comptes à terme ;
- 2114,46 pour les intérêts des livrets.

18.4 Détail des charges financières

INTERETS DE LA PERIODE	2 501,78
-------------------------------	-----------------

Les charges financières sont exclusivement liées aux intérêts versés pour le remboursement de l'emprunt de l'ITEP HPE.

18.5 Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie »

L'ITEP Home Plein Espoir a reçu un don du KIWANIS pour 500 euros.



18.6 Détail du résultat exceptionnel

Nous n'avons pas enregistré de produits exceptionnels, le résultat exceptionnel déficitaire pour 71 374,73 euros, il est constitué uniquement de charges exceptionnelles réparties comme suit :

- D'une régularisation de charge pour 83,41 euros de salaire pour un salarié
- De dotations aux provisions réglementées (compte 687) pour 71 291,32 euros